

DELIBERATION N° 91/09-01 - MODIFICATION DU P.A.Z. et du R.A.Z. de FLEVILLE-SUD

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle au Conseil sa délibération en date du 2 Avril 1990 concernant le P.A.Z. et le R.A.Z. de FLEVILLE et précise que les modifications apportées depuis cette date concernent uniquement l'élargissement d'une voie qui est portée de 10 à 15 mètres sur la Commune de FLEVILLE.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du P.A.Z. et du R.A.Z. de la Z.A.C. industrielle de FLEVILLE-SUD.